



**SEINE
GRANDS
LACS**
Pour le Président et par délégation
La Directrice du développement
et du secrétariat général
Adjointe au Directeur général des services
Hélène ROQUIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

Délibérations du Comité syndical

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2019

OBJET :

**LOCAUX TECHNIQUES
DU LAC-RÉSERVOIR
AUBE – RÉHABILITATION
DU LIEU D'APPEL DE
MATHAUX**

L'an deux mille dix-neuf, le sept novembre 2019, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le vingt-cinq octobre 2019, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12ème.

Etaient présents :

Nombre des membres
composant le Comité
syndical.....27

Au titre du Conseil de Paris :

Mme Annick OLIVIER,

En exercice.....26

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

M. Daniel COURTES, M. Denis LARGHERO,

Présents à la
séance.....10

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

M. Belaïde BEDREDDINE, M. Frédéric MOLOSSI,

Représentés
par mandat.....7

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

M. Pierre BELL-LLOCH, Mme Chantal DURAND, M. Daniel GUÉRIN,

Absents.....9

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

M. Jean-Pierre ABEL, M. Jean-Michel VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :**Etaient absents excusés :**

M. David BELLARD, M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme Colombe BROSEL, Mme Josiane FISHER, M. Laurent GOUVERNEUR, Mme Halima JEMNI, M. Bertrand KERN, M. Gabriel MASSOU, Mme Anne-Constance ONGHENA

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

M. Pierre AURIACOMBE à M. Jean-Pierre ABEL
M. Nicolas BONNET-OULALDJ à M. Belaïde BEDREDDINE
M. Patrick TREMEGE à M. Daniel COURTES
Mme Valérie NAHMIAS à Mme Chantal DURAND
M. Christian METAIRIE à M. Pierre BELL-LLOCH
Mme Célia BLAUDEL à M. Frédéric MOLOSSI
M. François VAUGLIN à Mme Annick OLIVIER

La majorité des membres étant présente,

M. Belaïde BEDREDDINE a été désignée pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

2019-11/16

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2019**

**OBJET : LOCAUX TECHNIQUES DU LAC-RESERVOIR AUBE – REHABILITATION
DU LIEU D'APPEL DE MATHAUX**

Le Comité syndical,

VU la demande du Conseil départemental de l'Aube qui souhaite construire une base nautique en bordure du lac du Temple, à proximité des locaux techniques de Mathaux ;

VU les échanges préliminaires avec le secrétaire du CHSCT en date du 1^{er} octobre 2019 ;

VU le budget du Syndicat mixte et son Programme pluriannuel d'investissement ;

VU le rapport de présentation SGL n° 2019-52 de M. le Président en date du 7 novembre 2019 ;

CONSIDERANT la nécessité de réhabiliter les locaux techniques accueillant les équipes en charge de l'entretien des ouvrages et des emprises de l'EPTB Seine Grands Lacs sur le site Aube, afin d'améliorer les conditions de travail du personnel, d'optimiser l'organisation des équipes en y regroupant les agents en charge du laboratoire de suivi qualité des eaux, de rationaliser le stockage des archives techniques, de renforcer la sécurité du matériel et des engins qui y sont stockés, et de réduire l'impact environnemental de ces bâtiments désormais vétustes ;

CONSIDERANT l'opportunité de conduire cette opération de réhabilitation en parallèle de la construction, par le Conseil départemental de l'Aube, en prévision de l'accueil d'un site d'entraînement pour les Jeux Olympiques de 2024, d'une base nautique située à proximité immédiate,

CONSIDERANT après échanges avec le Département de l'Aube, la possibilité de mutualiser certains équipements, dont une salle de réunion, un hangar de stockage pour bateaux et les dispositifs de clôture et de vidéosurveillance ; et ce dans un esprit de coopération et un souci d'optimisation des deniers publics ;

CONSIDERANT l'assentiment des personnels concernés par le projet ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Article 1 :** APPROUVE le principe de mise en œuvre d'une opération de réhabilitation des locaux techniques servant de lieu d'appel, sis en bordure du lac du Temple, au hameau de l'Étape à Mathaux (Aube), sur la base d'une réorganisation, d'une rénovation et d'une extension des installations sur le site actuel, selon le programme fonctionnel ci-annexé, pour un montant estimatif de l'opération évalué à 1,9 M€ T.T.C.
- Article 2 :** PREND ACTE du planning envisagé, s'échelonnant sur trois années (2020 à 2022).
- Article 3 :** PRECISE que l'ensemble des dépenses correspondantes seront imputées sur le budget du Syndicat, section d'investissement, pour chaque exercice budgétaire considéré.
- Article 4 :** APPROUVE le principe de passation d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de cette opération de réhabilitation.
- Article 5 :** DECIDE que le jury pour cette procédure de concours sera composé des six membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) de l'EPTB Seine Grands Lacs, d'au moins trois personnes qualifiées extérieures représentant la profession des architectes, et d'au moins une personnalité extérieure représentant les acteurs locaux. Un arrêté du Président précisera les membres du jury extérieurs à la CAO.
- Article 6 :** DECIDE qu'une indemnité forfaitaire par réunion de 500 € TTC sera versée aux membres du jury qui sont extérieurs à la CAO, et que leurs frais de transport et d'hébergement pour leur permettre de participer au jury leur seront remboursés sur présentation de justificatifs.
- Article 7 :** DECIDE qu'une prime d'un montant maximal de 7 200 € TTC sera versée à chacun des candidats amenés à concourir et qui aura remis une offre conforme au cahier des charges.
- Article 8 :** AUTORISE le Président à conventionner avec le Conseil départemental de l'Aube en vue de lui permettre de mener à bien, en parallèle, son projet de construction d'une base nautique sur une emprise mise à disposition gracieusement par l'EPTB Seine Grands Lacs moyennant l'usage gratuit pour les agents de l'EPTB de la salle de réunion mutualisée et d'un hangar à bateau de 30 m².
- Article 9 :** AUTORISE le Président à solliciter toutes subventions pour la réalisation de ce projet, y compris dans le cadre de la mise en œuvre de procédés innovants pour la réduction de l'impact environnemental des bâtiments.

Le Président



Frédéric MOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis